

exalté par le voisinage du rouge ;— l'orangé surexcitera le bleu ;— le jaune sera plus brillant à côté du violet.

Les couleurs complémentaires s'exaltent par leur juxtaposition et se détruisent par leur mélange. Si vous fusionnez du vert et du rouge à quantités égales, les deux couleurs seront annihilées l'une par l'autre, et il ne restera qu'un gris roussâtre, terne ;— de même pour la fusion de l'orangé avec le bleu, et du violet avec le jaune. La rose des couleurs, figure C, sur la carte, représente ces achromatismes par les numéros 7, 8, 9.

Les lois des complémentaires s'appliquent pour toutes couleurs modifiées à n'importe quel degré : couleurs franches ou rabattues, tons purs ou tons rompus se font valoir pareillement, en s'embellissant mutuellement, en se renforçant, et en s'avivant, sans sortir de leur gamme respective.

HARMONIE DES COULEURS.

L'harmonie des couleurs consiste dans l'accord parfait qui doit résulter de l'arrangement des couleurs entre elles.

On distingue plusieurs sortes d'harmonies ; les deux principales sont *l'harmonie d'analogie* et *l'harmonie de contraste*.

Harmonie d'analogie.— *L'harmonie d'analogie* consiste dans la juxtaposition des couleurs *amies, sympathiques* ; ainsi, le jaune, l'orangé et le rouge sont des couleurs amies. Les six couleurs de la gamme normale et de l'arc-en-ciel se succèdent entre elles dans un ordre parfait ; et de leur position naturelle résulte l'harmonie la plus agréable. C'est ce que nous observons en regardant les objets à travers le prisme ; nous voyons, d'un côté, le jaune et l'orangé se fondre insensiblement pour se perdre dans le rouge ; et de l'autre côté, le vert et le bleu graduellement fondus dans le violet.